

# 11

## RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'EXECUTIVE COMMITTEE

**La présente note décrit la Politique de Rémunération d'Ageas appliquée en 2012. Elle comporte également des informations détaillées sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee ayant été en fonction en 2012.**

La rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Group Executive Committee a été déterminée conformément à la Politique de Rémunération, telle qu'approuvée par les Assemblées générales des Actionnaires d'ageas SA/NV le 28 avril 2010 et d'ageas N.V. le 29 avril, et énoncée dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas, telle qu'amendée de temps à autre (voir <http://www.ageas.com/fr/Pages/governance.aspx>).

La section 11.1 décrit la rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'Administration. La rémunération du membre exécutif du Conseil d'Administration, qui est aussi le CEO, et des autres membres du Group Executive Committee est présentée à la section 11.2, intitulée Rémunération des membres de l'Executive Committee d'Ageas.

### 11.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

#### Modification au sein du Conseil d'Administration en 2012 – Rémunération 2012

En novembre 2012, Belén Romana (non exécutive) a renoncé à son mandat d'administrateur suite à sa nomination comme présidente de la Sareb, la société de gestion d'actifs issus de la restructuration bancaire en Espagne. Aucun autre changement n'a affecté le Conseil d'Administration en 2012. Il se compose dès lors actuellement de dix membres : Jozef De Mey (Président, non exécutif), Bart De Smet (CEO, exécutif), Guy de Selliers de Moranville (Vice-Président, indépendant), Frank Arts, Bridget McIntyre, Lionel Perl, Roel Nieuwdorp, Shaoliang Jin, Jan Zegering Hadders (non-exécutifs, indépendants), et de Ronny Brückner (non exécutif).

Concernant Ageas UK Ltd, Guy de Selliers de Moranville (Président), Jan Zegering Hadders et Bridget McIntyre demeurent membres du conseil d'administration. Concernant AG Insurance SA/NV, Frank Arts et Lionel Perl continuent d'être membres du conseil d'administration et Jozef De Mey en est le Président. Jozef De Mey est aussi membre du Conseil d'Administration d'AICA (Hong Kong), de Muang Thai Group Holding Co. Ltd, de Muang Thai Life (Thaïlande) et de Taiping Life (Chine). Roel Nieuwdorp est membre du Conseil d'Administration d'Ageas France et Belén Romana était membre du Conseil d'Administration de Millenniumbcp Ageas. Elle a renoncé à son mandat en novembre 2012. Les rémunérations de ces mandats – s'ils sont rémunérés - sont mentionnées dans les tableaux ci-après.

Pour l'exercice 2012, la somme totale des rémunérations des administrateurs non exécutifs s'est élevée à EUR 1,22 million (2011 : EUR 1,19 million). Ce montant inclut la rémunération de base pour l'appartenance au Conseil d'Administration et la rémunération attribuée pour la participation aux réunions des comités du Conseil d'Administration, tant au niveau d'Ageas que des filiales.

### Mise en œuvre de la Politique de Rémunération

En avril 2010, les Assemblées générales des Actionnaires d'Ageas SA/NV et d'Ageas N.V. ont approuvé et adopté la Politique de Rémunération applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 aux administrateurs non exécutifs d'Ageas. En avril 2011, les Assemblées générales des Actionnaires d'Ageas SA/NV et d'Ageas N.V. ont reconfirmé la Politique de Rémunération.

La Politique de Rémunération d'Ageas est conforme à la Loi du 6 avril 2010 visant à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées et les entreprises publiques autonomes.

Pour plus d'information sur les niveaux de rémunération applicables aux administrateurs non exécutifs, il convient de se reporter au Rapport du Comité de Rémunération.

Conformément à la politique, les administrateurs non exécutifs n'ont reçu ni intéressement annuel, ni options sur actions, ni droit à la pension. La rémunération de l'administrateur exécutif (le CEO) est uniquement liée à la fonction de CEO et est dès lors déterminée conformément à la Politique de Rémunération relative aux membres de l'Executive Committee (voir paragraphe 11.2).

### Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La rémunération reçue en 2012 par les membres du Conseil d'Administration, figure dans le tableau ci-dessous, qui mentionne également le nombre d'actions Ageas détenues par les administrateurs au 31 décembre 2012. Pour les mandats spécifiques, il convient de consulter le point 3.7 – Le Conseil d'Administration.

	Fonction	Depuis le	Rémunération en 2012 (en EUR) en tant qu'administrateur d'Ageas <sup>1)4)</sup>	Actions Ageas <sup>5)</sup> détenues au 31 décembre 2012 par les administrateurs actuels
Jozef De Mey	Président	1 <sup>er</sup> janvier 2012	114.500	9.427
Guy de Selliers de Moranville	Vice-président	1 <sup>er</sup> janvier 2012	94.500	
Frank Arts	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2012	74.000	833
Shaoliang Jin	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2012	63.000	
Ronny Brückner	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2012	71.500	3.100.000
Bridget F. McIntyre	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2012	72.500	
Roel Nieuwdorp <sup>3)</sup>	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2012	90.500	260
Lionel Perl	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2012	83.000	7.000
Belén Romana	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2012	76.000	
Jan Zegering Hadders	Administrateur non exécutif	1 <sup>er</sup> janvier 2012	90.500	
Bart De Smet	Chief Executive Officer (CEO)	1 <sup>er</sup> janvier 2012	Voir infra <sup>2)</sup>	3.660 <sup>6)</sup>
<b>Total</b>			<b>830.000</b>	<b>3.121.180</b>

1) Les administrateurs reçoivent également une rémunération pour leur participation aux réunions des comités où ils sont invités.

2) Bart De Smet ne reçoit pas de rémunération comme administrateur mais comme CEO (voir Note 11.2 pour le détail de sa rémunération).

3) La rémunération totale est payée à une entité où l'administrateur occupe une fonction.

4) Hors remboursement des frais.

5) Tous les montants s'entendent après reverse stock split.

6) Non comprises les actions acquises et encore à attribuer au titre de l'intéressement à long terme.

Les rémunérations reçues par les administrateurs en 2012 pour leurs mandats dans des filiales d'Ageas figurent dans ce tableau :

	Rémunération totale en 2012 (en EUR) en tant qu'administrateur de filiales d'Ageas <sup>3)</sup>
Jozef De Mey	98.395
Guy de Selliers de Moranville	50.420
Frank Arts	49.000
Shaoliang Jin	
Ronny Brückner	
Bridget F. McIntyre	50.184
Roel Nieuwdorp <sup>2)</sup>	29.500
Lionel Perl	62.000
Belén Romana	
Jan Zegering Hadders	51.660
Bart De Smet	Voir infra <sup>1)</sup>
<b>Total</b>	<b>391.159</b>

1) Bart De Smet n'est pas rémunéré comme administrateur mais comme CEO (voir Note 11.2 pour les détails de sa rémunération).

2) La rémunération totale est versée à la société où le membre du Conseil d'Administration a un mandat.

3) Hors remboursement des frais.

## 11.2 Rémunération des membres de l'Executive Committee d'Ageas

L'Executive Committee d'Ageas se compose de Bart De Smet (CEO), Christophe Boizard (CFO) et Kurt De Schepper (Chief Risk Officer). Le CEO est le seul administrateur exécutif.

Les membres de l'Executive Committee ont globalement perçu en 2012 :

- un salaire de base d'EUR 1.325.000 (contre EUR 1.357.197 en 2011) ;
- une prime à court terme (Short Term Incentive ou STI) d'EUR 774.973 contre EUR 335.257 en 2011. Conformément à la Politique de Rémunération approuvée, seulement 50% de la prime à court terme acquise en 2010 a été payé en 2011, 25% du reste a été ajusté et payé en 2012, le solde sera ajusté et payé en 2013. De même, 50% de la prime à court terme acquise en 2011 a été payé en 2012. Le solde sera ajusté et payé en 2013 et 2014 ; la prime à court terme acquise en 2012 sera payée partiellement en 2013, 2014 et 2015.
- un intéressement à long terme de 43.927 actions pour une valeur d'EUR 1.118.010 (contre 6.989 actions pour une valeur d'EUR 116.825 en 2011) ;
- des droits de pension d'EUR 397.417 (hors taxes) (contre EUR 491.893 en 2011) ;
- un montant d'EUR 190.623 (contre EUR 152.819 en 2011) représentant les autres avantages habituels ;
- aucune indemnité de rupture n'a été payée en 2012.

Le détail de la rémunération de chacun des membres de l'Executive Committee est présenté ci-après.

### Politique de rémunération

La rémunération des membres actuels de l'Executive Management a été fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Remuneration Committee et approuvée en avril 2010 par les Assemblées générales des Actionnaires d'ageas SA/NV et d'ageas N.V. Pour plus d'information sur la rémunération applicable aux membres de l'Executive Committee d'Ageas, il convient de se reporter au Rapport du Remuneration Committee.

L'enveloppe de rémunération décrite ci-avant est incluse dans un contrat qui précise les principales caractéristiques du statut : la description des composantes de l'enveloppe de rémunération, les modalités de rupture et des clauses diverses telles que la confidentialité et l'exclusivité. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2009, les contrats prévoient une indemnité de départ conforme aux règlements développés par les autorités belges.

Les membres de l'Executive Committee sont indépendants.

## Rémunération des membres de l'Executive Committee en 2012

### Le CEO

La rémunération du CEO, qui est également administrateur, est uniquement liée à sa fonction de CEO.

La rémunération de Bart De Smet a été déterminée après consultation d'une société externe spécialisée dans la rémunération des dirigeants d'entreprises, sur recommandation du Remuneration Committee et en conformité avec la Politique de Rémunération.

La rémunération de Bart De Smet en 2012 comprend :

- un salaire de base d'EUR 500.000, inchangé depuis 2009 ;
- une prime (à court terme) d'EUR 340.751, dont :
  - EUR 197.125 pour l'exercice 2012. Conformément à la Politique de Rémunération d'Ageas, seule une partie, limitée à 50%, du montant de la prime à court terme relative à l'exercice 2012 d'EUR 394.250 sera payée en 2013. Le solde de la prime à court terme relative à l'exercice 2012 sera payé durant les deux années suivantes, sous réserve d'une révision – à la hausse ou à la baisse – telle que la prévoit la Politique de Rémunération approuvée par les assemblées générales en 2010 ;
  - le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme au titre de l'exercice 2011 s'élevait à EUR 42.063. Ce montant a été revu à la hausse sur la base des résultats de 2012 à EUR 70.502. Le solde de la prime à court terme au titre de l'exercice 2011 sera payé l'année prochaine, après une révision à la hausse ou à la baisse éventuelle ;
  - le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme pour l'exercice 2010 s'élevait à EUR 71.437 ; ce montant a été revu à la hausse sur la base de résultats de 2011 et de 2012, à EUR 73.124.
- un intéressement à long terme de 16.576 actions (pour une contre-valeur d'EUR 421.875), sur la base de la moyenne des cours des titres échangés (VWAP) de février 2013. Conformément à la Politique de Rémunération approuvée par les assemblées générales en 2010, les actions liées à l'intéressement à long terme seront bloquées jusqu'en 2017 et feront l'objet d'un ajustement sur la base de l'évolution pour les années 2013, 2014 et 2015 ; pour 2011, 3.365 actions ont été attribuées conditionnellement et bloquées jusqu'en 2016 ; elles doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2012, 2013 et 2014 ; tous les montants s'entendent après reverse stock split ;
- un montant d'EUR 160.676 (hors taxes) représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 71.664 représentant d'autres avantages habituels, comme une assurance soins de santé, décès et invalidité, ainsi qu'une voiture de société.

### *Les autres membres de l'Executive Committee*

La composition de l'Executive Committee n'a pas été modifiée dans le courant de 2012.

En 2012, la rémunération de Christophe Boizard, CFO, comprenait :

- un salaire de base d'EUR 425.000, inchangé depuis 2011 ;
- une prime (à court terme) d'EUR 177.923 représentant
  - 50% de la prime à court terme d'EUR 319.813 au titre de l'exercice 2012. Ce montant sera payé en 2013. Le solde de la prime à court terme au titre de l'exercice 2012 sera payé dans les deux années ultérieures, après révision à la hausse ou à la baisse, comme le prévoit la Politique de Rémunération ;
  - le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme au titre de l'exercice 2011 s'élevait à EUR 10.141. Ce montant a été revu à la hausse sur la base des résultats de 2012, à EUR 18.016. Les 25% restants de la prime à court terme au titre de l'exercice 2011 seront payés l'année prochaine, après une révision à la hausse ou à la baisse éventuelle ;
- un intéressement à long terme de 14.090 actions (pour une contre-valeur d'EUR 358.615), sur la base de la moyenne des cours des titres échangés (VWAP) de février 2013. Les actions liées à l'intéressement à long terme seront bloquées jusqu'en 2017 et feront l'objet d'un ajustement tenant compte des évolutions durant les années 2013, 2014 et 2015 ; pour 2011, 932 actions ont été attribuées conditionnellement et bloquées jusqu'en 2016 ; elles doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2012, 2013 et 2014 ; tous les montants s'entendent après reverse stock split ;
- un montant d'EUR 111.321 (hors taxes) représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 66.952 représentant d'autres avantages habituels, comme une assurance soins de santé, décès et invalidité, ainsi qu'une voiture de société.

En 2012, la rémunération de Kurt De Schepper, CRO, comprenait :

- un salaire de base d'EUR 400.000, identique à celui de 2009 ;
- une prime (à court terme) d'EUR 256.299, dont
  - 50% d'EUR 301.600 correspondant à la prime à court terme au titre de l'exercice 2012, qui seront payés en 2013. Le solde de la prime à court terme relative à l'exercice 2012 sera payé durant les deux années suivantes, sous réserve d'une révision – à la hausse ou à la baisse – telle que la prévoit la Politique de Rémunération ;
  - le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme au titre de l'exercice 2011 s'élevait à EUR 30.500. Ce montant a été revu à la hausse sur la base des résultats de 2012, à EUR 53.250. Le solde de 25% de la prime à court terme relative à l'exercice 2011 sera payé l'année prochaine après révision à la hausse ou à la baisse éventuelle.
  - le montant initial correspondant aux 25% résiduels de la prime à court terme pour l'exercice 2010 était d'EUR 50.850 ; il a été revu à la hausse en tenant compte des résultats de 2012, à EUR 52.249 ;
- un intéressement à long terme de 13.261 actions (pour une contre-valeur d'EUR 337.520) sur la base de la moyenne des cours des titres échangés (VWAP) de février 2013. Les actions liées à l'intéressement à long terme seront bloquées jusqu'en 2017 et feront l'objet d'un ajustement pour les années 2013, 2014 et 2015 ; pour 2011, 2.692 actions ont été attribuées conditionnellement et bloquées jusqu'en 2016 ; elles doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2012, 2013 et 2014 ; tous les montants s'entendent après reverse stock split ;
- un montant d'EUR 125.420 (hors taxes), représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 52.007 représentant les autres avantages habituels, comme les assurances soins de santé, décès et invalidité, ainsi que la voiture de société.

### *Intéressement à long terme*

En 2011, les membres de l'Executive Committee sont éligibles pour l'attribution de 6.989 actions. Ces actions sont bloquées jusqu'en 2016 et leur nombre est susceptible d'ajustement en fonction de l'évolution durant les années 2012, 2013 et 2014.

Comme mentionné ci-dessus, en 2012, les membres de l'Executive Committee sont éligibles pour l'attribution de 43.927 actions. Ces actions sont bloquées jusqu'en 2017 et leur nombre est susceptible d'ajustement en fonction de l'évolution durant les années 2013, 2014 et 2015.

Il n'y a pas d'actions à cessibilité restreinte en circulation, des années antérieures.

	Nombre d'actions à cessibilité restreinte attribuées en 2011	Nombre d'actions à cessibilité restreinte attribuées en 2012	Nombre d'actions à cessibilité restreinte attribuées en 2012
Bart De Smet	3.365	16.576	
Christophe Boizard	932	14.090	
Kurt De Schepper	2.692	13.261	
<b>Total</b>	<b>6.989</b>	<b>43.927</b>	

#### *Avant leur nomination*

Le détail des options sur actions (attribuées) dans le cadre des options attribuées au CEO et au CRO dans le passé au titre de leur précédente fonction dans le groupe, se présente comme suit :

	Année	Nombre total des options attribuées	Prix d'exercice	Date d'échéance	Options exercées avant 2012	Options exercées en 2012	Options en circulation au 31 décembre 2012
Bart De Smet	2007	12.339	28,62	1-04-2013			12.339
	2008	2.530	16,46	2-04-2014			2.530
Kurt De Schepper	2003	8.959	12,17	27-04-2013			8.959
	2004	8.959	14,78	13-04-2014			8.959
	2005	8.959	18,41	11-04-2015			8.959
	2007	9.771	28,62	1-04-2013			9.771
	2008	2.040	16,46	2-04-2014			2.040

Dans le tableau ci-dessus, le nombre d'actions attribuées et le prix d'exercice se rapportent aux Units avant l'opération de reverse stock split intervenue en août 2012. Exprimé en actions et cours actuels, le nombre d'options doit être divisé par 10 et le prix d'exercice, multiplié par dix.